



Le 14 février 2017
COURRIER ARRIVÉ

14 FEV. 2017

2A/2017/02/00281

VERMILION REP SAS

Recherche et Exploitation Pétrolières

1762 Route de Pontenx - 40160 Parentis-en-Born

Tel : +33 (0) 5 58 82 95 00 - Fax : +33 (0) 5 58 82 95 82

e-mail : vrep@vermilionenergy.com

**Madame Ségolène Royal, Ministre chargée des Mines,
Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer,**

**Monsieur Michel Sapin, Ministre chargé des
Mines, Ministère de l'Economie et des
Finances**

Direction Générale de l'Energie et du Climat,
Bureau Exploration Production des Hydrocarbures
Tour Séquoia-1
Place Carpeaux
92 800 PUTEAUX

Nos réfs. : VREP/100/2017/IG

Courrier recommandé avec AR 8U 0152 637751 5

Affaire suivie par : Pantxika ETCHEVERRY

Tél : 05 58 82 95 79

Parentis-en-Born, le 09 Février 2017

Objet : Demande de prolongation de validité de la Concession d'Hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession de Vert-le-Grand »

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Je soussigné, Darcy KERWIN, de nationalité canadienne, domicilié au 710 rue de la Prairie, 40600 Biscarrosse, France, agissant en qualité de :

- Président Directeur Général de VERMILION REP SAS (Société par Actions Simplifiée) au capital de 126.525.000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 410 964 837 - N° de Gestion 97 B 68, ayant son siège social à Parentis-en-Born (40160) - 1762 Route de Pontenx,
- Président Directeur Général de VERMILION PYRÉNÉES SAS au capital de 71.981.000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 478 826 316 - N° de Gestion 2009 B 00057, ayant son siège social à Parentis-en-Born (40160) - 1762 Route de Pontenx,

étant préalablement exposé que :

- la Concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession de Vert-le-Grand » a été accordée à la société Elf Aquitaine Production, par décret du 7 février 1994 (Journal Officiel du 12 février 1994), pour une durée de 25 ans à compter de la date de publication au Journal Officiel et une superficie de 21,9 kilomètres carrés,
- une mutation de la « Concession de Vert-le-Grand » au profit de la société Elf Aquitaine Exploration Production France a été accordée par l'arrêté ministériel du 2 septembre 1999 (Journal Officiel du 11 septembre 1999),
- une mutation de la « Concession de Vert-le-Grand » au profit des sociétés Elf Aquitaine Exploration Production France et Esso de Recherche et d'Exploitation Pétrolière a été accordée par l'arrêté ministériel du 26 novembre 2001 (Journal Officiel du 5 décembre 2001),
- une mutation de la « Concession de Vert-le-Grand » au profit des sociétés VERMILION REP SAS et Total E & P France a été accordée par l'arrêté ministériel du 26 mai 2008 (Journal Officiel du 5 juin 2008),
- le Préfet de l'Essonne a été informé par la lettre du 13 janvier 2012 de la société TOTAL E&P France du changement d'exploitant de la concession de Vert-le-Grand au profit de la société VERMILION REP,
- une mutation de la « Concession de la Vert-le-Grand » au profit des sociétés VERMILION REP SAS et VERMILION PYRÉNÉES SAS a été accordée par l'arrêté ministériel du 21 octobre 2013 (Journal Officiel du 26 octobre 2013),

ai l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte des sociétés VERMILION REP SAS et VERMILION PYRÉNÉES SAS, conjointes et solidaires, la prolongation de validité de la concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession de Vert-le-Grand » portant pour partie du territoire du département de l'Essonne.

Je déclare, par analogie aux dispositions de l'arrêté ministériel du 28 juillet 1995 fixant les modalités selon lesquelles sont établies les demandes portant sur les titres miniers et leurs annexes (publié au Journal Officiel du 01 septembre 1995) que :

1) **Nature des substances recherchées**

Les substances faisant l'objet de la demande de prolongation de validité de la « Concession de Vert-le-Grand » sont exclusivement des hydrocarbures conventionnels liquides ou gazeux.

2) Durée de la prolongation de validité de la concession

La prolongation de validité est sollicitée pour une durée de vingt-cinq ans.

3) Limites de la concession et superficie

La prolongation de validité sollicitée de la « Concession de Vert-le-Grand » s'étendrait à l'intérieur d'un périmètre délimité par les axes de méridiens et de parallèles joignant successivement les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géographiques exprimées en grades, le méridien d'origine étant celui de Paris :

Paris	Grades		RGF 93	
Sommets	Longitude	Latitude	Longitude	Latitude
A	0,03 gr O	54,00 gr N	2° 18' 34" E	48° 35' 59" N
B	0,04 gr E	54,00 gr N	2° 22' 21" E	48° 35' 59" N
C	0,04 gr E	53,96 gr N	2° 22' 21" E	48° 33' 50" N
D	0,02 gr E	53,96 gr N	2° 21' 16" E	48° 33' 50" N
E	0,02 gr E	53,95 gr N	2° 21' 16" E	48° 33' 18" N
F	0,03 gr O	53,95 gr N	2° 18' 34" E	48° 33' 18" N

Le périmètre sollicité pour la prolongation de validité de la concession englobe une superficie totale d'environ **21,9 km²** portant sur le territoire du département de l'Essonne (91). Il reste inchangé par rapport à la première période de validité de cette concession.

4) Les titres miniers portant sur les hydrocarbures dont la société VERMILION REP SAS et la société VERMILION PYRÉNÉES SAS, sont titulaires ou pour lesquels elles ont introduit des demandes sont listés dans l'annexe jointe à la présente demande.

5) La prolongation de validité de la concession sollicitée consistera à l'exploitation **d'hydrocarbures conventionnels** liquides ou gazeux dans les formations géologiques dénommées « grès et dolomies d'âge Trias » (Keuper).

6) Siège principal de l'exploitation

Le siège principal de l'exploitation se situera au centre de stockage de VERMILION REP SAS situé sur la commune de Vert-le-Grand à l'adresse suivante : Route de Leudeville – 91 810 Vert-le-Grand.

A l'appui de ma requête, vous trouverez ci-joint les documents suivants, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 28 juillet 1995 fixant les modalités selon lesquelles sont établies les demandes portant sur les titres miniers et leurs annexes :

- | | |
|---|-------------------------|
| 1) renseignements et pièces nécessaires à l'identification des demandeurs, à savoir : | Pièce jointe n°1 |
| ① renseignements administratifs des sociétés VERMILION REP SAS et VERMILION PYRÉNÉES SAS, | |
| ② un exemplaire certifié conforme des statuts des sociétés VERMILION REP SAS et VERMILION PYRÉNÉES SAS, | |
| ③ un extrait du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2014, justifiant des pouvoirs de Mr Darcy Kerwin pour la société VERMILION REP SAS et un extrait du procès-verbal des délibérations de l'actionnaire unique du 31 octobre 2014, justifiant des pouvoirs de Mr Darcy Kerwin pour la société VERMILION PYRÉNÉES SAS, | |
| ④ l'acte de constitution des sociétés VERMILION REP SAS et VERMILION PYRÉNÉES SAS ; | |
| 2) un exemplaire de la carte de la zone à l'échelle du 1/100 000 ^e et cinq exemplaires de la carte à l'échelle du 1/20 000 ^e sur lesquelles sont précisés le périmètre sollicité pour la prolongation de validité de la concession et les points géographiques servant à le définir ; | Pièce jointe n°2 |
| 3) un mémoire technique justifiant la prolongation de validité de la concession sur le périmètre sollicité, compte tenu notamment de l'état des réserves exploitables identifiées dans l'emprise de ce périmètre ; | Pièce jointe n°3 |
| 4) le descriptif des travaux d'exploitation envisagés ; | Pièce jointe n°4 |
| 5) une notice d'impact, permettant de préciser dans quelles conditions seront réalisés les travaux pour satisfaire aux précautions d'environnement ; | Pièce jointe n°5 |
| 6) les engagements conformes à l'article L132-2 du Code Minier (Nouveau) et à l'article 43-5 du décret n°2006-648 relatif aux titres miniers et aux sites de stockage souterrain ; | Pièce jointe n°6 |
| 7) justifications des capacités techniques de <u>VERMILION REP SAS</u> : | Pièce jointe n°7 |
| ① lettre du 13 janvier 2012 pour pour l'information sur le changement d'exploitant de la concession de Vert-le-Grand par la société TOTAL E&P France, | |
| ② descriptif des moyens techniques envisagés pour exécuter les travaux prévus, | |

- ② liste des travaux d'exploration ou de production auxquels VERMILION REP SAS a participé depuis les 3 dernières années,
- ③ titres, diplômes et références professionnelles des cadres chargés du suivi et de la conduite des travaux d'exploitation ;

8) justifications des capacités techniques de VERMILION PYRÉNÉES SAS :

Pièce jointe

n°7 bis

- ① descriptif des moyens techniques envisagés pour exécuter les travaux prévus,
- ② liste des travaux d'exploration ou de production auxquels VERMILION PYRÉNÉES SAS a participé depuis les 3 dernières années,
- ③ accord de mise à disposition de personnel entre les Sociétés VERMILION REP SAS et VERMILION PYRÉNÉES SAS,
- ④ titres, diplômes et références professionnelles des cadres chargés du suivi et de la conduite des travaux d'exploitation ;
- ⑤ Attestation du consentement des salariés à la convention de mise à disposition entretenue entre VERMILION REP SAS et VERMILION PYRÉNÉES SAS,
- ⑥ Convention d'opération des concessions d'opération d'hydrocarbures liquides ou gazeux de Vert-le-Petit et la Croix-blanche.

9) justifications des capacités financières de VERMILION REP SAS :

Pièce jointe n°8

- ① notation à la Banque de France de la société,
- ② 3 derniers bilans et comptes de résultats de la société,
- ③ les engagements hors bilan de l'entreprise et les garanties ou cautions consenties par elle,
- ④ copie des garanties dont bénéficie VERMILION REP SAS

10) justifications des capacités financières de VERMILION PYRÉNÉES SAS :

Pièce jointe

n°8 bis

- ① notation à la Banque de France de la société,
- ② 3 derniers bilans et comptes de résultats de la société,
- ③ les engagements hors bilan de l'entreprise et les garanties ou cautions consenties par elle,
- ④ copie des garanties dont bénéficie VERMILION PYRÉNÉES SAS

11) Textes constitutifs de la concession

Pièce jointe n°9

- ① décret du 7 février 1994 (Journal Officiel du 12 février 1994) accordant la concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession de Vert-le-Grand » à la société Elf Aquitaine Production pour une durée de 25 ans à compter de la date de publication au Journal Officiel et une superficie de 21,9 kilomètres carrés,

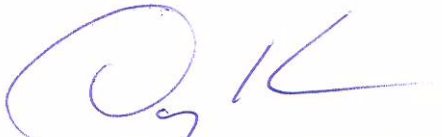
- ② arrêté ministériel du 2 septembre 1999 (Journal Officiel du 11 septembre 1999), accordant la mutation de la « Concession de Vert-le-Grand » au profit de la société Elf Aquitaine Exploration Production France,
- ③ arrêté ministériel du 26 novembre 2001 (Journal Officiel du 5 décembre 2001) accordant la mutation de la « Concession de Vert-le-Grand » au profit des sociétés Elf Aquitaine Exploration Production France et Esso de Recherche et d'Exploitation Pétrolière,
- ④ arrêté ministériel du 26 mai 2008 (Journal Officiel du 5 juin 2008) accordant la mutation de la « Concession de Vert-le-Grand » au profit des sociétés VERMILION REP SAS et Total E & P France,
- ⑤ lettre du 13 janvier 2012 de la société TOTAL E&P France informant le Préfet de l'Essonne du changement d'exploitant de la concession de Vert-le-Grand au profit de la société VERMILION REP,
- ⑥ arrêté ministériel du 21 octobre 2013 (Journal Officiel du 26 octobre 2013) accordant la mutation de la « Concession de Vert-le-Grand » au profit des sociétés VERMILION REP SAS et VERMILION PYRÉNÉES SAS.

Je joins également à votre intention une copie du dossier complet, ainsi qu'une copie du dossier « allégé ».

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 28 juillet 1995, nous effectuons les envois des copies de la demande à Madame la Préfète de l'Essonne, ainsi qu'à Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, en ma plus haute considération.

VERMILION REP SAS



Darcy KERWIN
Président Directeur Général

VERMILION PYRÉNÉES SAS



Darcy KERWIN
Président Directeur Général

PJ : - 1 copie du dossier complet.
- 1 dossier allégé
- 1 CD ROM

Cc : - Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France.
- Madame le Préfet de l'Essonne

/pe

Titres miniers détenus par le groupe VERMILION

REGION	NOM DU TITRE	TYPE	KM²	TEXTES REGLEMENTAIRES	DATE D'EXPIRATION
AQUITAINE	CAZAJX	CONCESSION	48 3	Octroi par D du 28/05/1964	01/01/2035
			54 9	Extension par D du 30/12/1966	
				Prolongation par D du 23/12/2010	
	COURBEY	CONCESSION	22 12	Octroi par D du 29/03/2004	31/03/2054
	LAVERGNE	CONCESSION	12 8	Octroi par D du 11/10/1966	01/01/2029
				Prolongation par D du 30/12/2013	
	LES ARBOUSIERS	CONCESSION	7 85	Octroi par D du 09/01/1995	13/01/2045
	LES MIMOSAS	CONCESSION	20	Octroi par D du 24/11/2006	26/11/2031
	LES PINS	CONCESSION	3 56	Octroi par D du 30/10/1996	08/11/2021
	LUCATS-CABEIL	CONCESSION	14 3	Octroi par D du 07/03/1967	01/01/2041
				Prolongation par D du 19/10/2016	
	LUGOS	CONCESSION	11 52	Octroi par D du 03/06/1965	05/06/2034
				Prolongation par D du 31/03/2015	
	MOTHES	CONCESSION	8 58	Octroi par D du 01/04/1964	01/07/2027
				Prolongation par D du 29/03/2012	
	PARENTIS	CONCESSION	93 36	Octroi par D du 11/08/1956	01/01/2031
				Prolongation par D du 26/06/2006	
	TAMARIS	CONCESSION	10	Octroi par D du 03/04/2006	05/04/2021
	VIC BILH	CONCESSION	54 57	Octroi par D du 01/02/1984	04/02/2034
MIDI-PYRENEES	FOIX	PERH	3478	Octroi par AM du 27/01/2006	07/02/2014
			549	1ère prolongation par AM du 16/06/2010	
			476	Demande de prolongation du 05/10/2013	
			549	Demande de prolongation exceptionnelle du 05/02/2014	
ILE-DE-FRANCE et régions voisines	BREMONDERIE	CONCESSION	11 3	Octroi par D du 28/10/2002	05/11/2027
	CHAMPOTRAN	CONCESSION	41 1	Octroi par D du 29/07/1988	14/08/2038
			94	Extension par D du 07/05/2012	
			122	Demande d'extension du 24/12/2015	
	CHAUNOY	CONCESSION	139 5	Octroi par D du 11/05/1987	04/01/2035
			143 4	Extension par D du 14/05/1991	
	DOMMARTIN-LETTREE	CONCESSION	13 2	Octroi par D du 08/02/1999	09/02/2024
	DONNEMARIE	CONCESSION	32	Octroi par D du 08/06/1984	13/06/2034
	ITTEVILLE	CONCESSION	46 48	Octroi par D du 30/04/1998	07/05/2023
	LA-CROIX-BLANCHE	CONCESSION	14 6	Octroi par D du 07/02/1994	11/02/2019
	MALNOUE	CONCESSION	38 4	Octroi par D du 29/07/1988	14/08/2038
			56 2	Extension par D du 07/05/2012	
	VERT-LE-GRAND	CONCESSION	21 9	Octroi par D du 07/02/1994	11/02/2019
	VERT-LE-PETIT	CONCESSION	9 97	Octroi par D du 27/01/1994	31/01/2019
	VULAINES	CONCESSION	27 9	Octroi par D du 28/10/2002	05/11/2032
	CHARMOTTES	CONCESSION	36 5	Octroi par D 19/10/1998	24/10/2038
				Prolongation par D du 03/09/2013	
	SAINT-FIRMIN-DES-BOIS	CONCESSION	16 1	Octroi par D 23/09/1964	01/01/2036
				Prolongation par D 01/02/2011	
	CHÂTEAU-RENARD	CONCESSION	45 6	Octroi par D 23/09/1964	01/01/2036
				Prolongation par D 01/02/2011	
	SAINT-JUST-EN-BRIE	PERH	775	Octroi par AM du 23/06/2000	06/01/2016
			364	1ère prolongation par AM du 17/12/2004	
			307	2ème prolongation par AM du 28/01/2009	
			307	Prolongation exceptionnelle par AM du 23/02/2015	
	CHAMPFOLIE	PERH	120	Octroi par AM du 29/09/2015	29/09/2019
	MAIRY	PERH	444	Octroi par AM du 27/07/2007	14/06/2011
			255	Demandes de prolongation	
				Demandes de mutation	

D511

Demandes de titres miniers du groupe VERMILION en cours d'instruction

REGION	NOM DU TITRE	TYPE	KM²	TEXTES REGLEMENTAIRES
Aquitaine et Midi-Pyrénées	ASTARAC	PERH	1381	Demande PERH : 20/05/2013
	LA BOURDETTE	PERH	274	Demande PERH : 18/07/2013
	PELEOU	PERH	759	Demande PERH : 27/10/2014
	TARBES VAL D'ADOUR	PERH	262	Demande de mutation : 21/03/2015
	GABAS	PERH	260	Demande PERH : 22/06/2015
Ile-de-France et régions voisines	LEES	PERH	317	Demande PERH : 22/06/2015
	EVERLY	PERH	775	Demande PERH : 07/09/2010
	GASTINS	PERH	141.5	Demande PERH : 07/09/2010
	LES DEUX ORMES	PERH	194	Demande PERH : 13/06/2012
	VATRY	PERH	122	Demande PERH : 26/10/2010
	SEZANNE (MARIGNY)	PERH	861	Demande PERH : 20/08/2010
	COUDRAY	PERH	544	Demande PERH : 20/04/2013
	ACIONNA	PERH	504	Demande PERH : 23/09/2014
	ICAUNA	PERH	308	Demande PERH : 27/03/2015
Alsace	L'ANCRE	PERH	667	Demande PERH : 17/06/2016
	GRABENBRUCH	PERH	730	Demande PERH : 21/05/2014
	BECKENRAND	PERH	200.2	Demande PERH : 08/09/2014

D = décret

AM = arrêté ministériel

PERH = Permis Exclusif de Recherches d'Hydrocarbures